

Hommage à André Morel

Le 16 mai 2005 décédait André Morel, professeur titulaire de la Faculté de droit. Disposant de son B.A. (1950), il s'inscrit à la Faculté de droit (Université de Montréal) et obtient le grade de LL.L (1954) qui le prépare à entreprendre des études plus approfondies. Suite à l'obtention (1955) d'un DES en histoire du droit en en droit romain ainsi qu'un DES en droit privé, il obtient à Paris (1957) un doctorat (LL.D) suite à ses réflexions et ses travaux sur les *contrats en droit médiéval* .

La Faculté de droit le recrute alors et lui confie l'enseignement de l'histoire du droit. Très tôt, la réputation d'André Morel est reconnue par la clarté de son enseignement, l'envergure de ses connaissances et la qualité de ses travaux originaux. Agrégé dès 1963, puis titulaire en 1969, il poursuit une remarquable carrière à la Faculté.

La question des droits de la personne et des libertés publiques le préoccupe suffisamment pour qu'il accepte de s'impliquer et de siéger à la Commission des droits de la personne du Canada pendant de nombreuses années. La carrière d'André Morel, entrecoupée de stages sabbatiques (à Montpellier notamment), lui a largement permis de publier. On peut noter à ce sujet (Édition Thémis), le Code des droits et libertés ainsi que l'Histoire du droit civil au Québec.

Soucieux des droits impartis aux membres du corps professoral, il participe aux activités de l'association qui les regroupe ainsi qu'aux travaux du Comité quadripartite qui ont conduit à la mise au point de la récente charte civile de l'Université (1967). Au cours de cette période, l'Office de révision du Code civil fait souvent appel à ses lumières. Tout en étant retraité, il apporte volontiers son concours là où les atteintes à la liberté se manifestent. Pendant de nombreuses années, il préside les travaux du Comité d'éthique de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal où il fait montre d'une grande rigueur intellectuelle et d'une constante préoccupation pour que soient respectés les droits des patients et des personnes impliquées dans des protocoles expérimentaux.

La présence d'André Morel dans le monde juridique canadien ne passe pas inaperçue. La Société royale du Canada l'accueille dans son Académie des lettres et des sciences humaines, l'Université McGill lui confère un doctorat honorifique et l'Université de Montréal lui décerne le titre de professeur émérite. Il est bien regrettable que le **mal** (puisque'il faut l'appeler par son nom) l'ait atteint insidieusement puis terrassé si rapidement. Ses proches et ses amis conserveront d'André le souvenir d'un grand universitaire, d'un assidu du monde de théâtre et d'un homme de haute distinction.